

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**CHENAL VIEUX**

Département de VENDÉE (85) / Commune de TRIAIZE (85580)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Barrage de Triaize	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Barrage de Triaize non mentionné sur le Scan Littoral et la présence d'un barrage le long du cours d'eau n'apparaît pas de manière évidente à partir des référentiels géographiques. La donnée SIG transmise par la DDTM85 propose une limite au niveau de la D746 mais elle ne semble pas être positionnée sur un barrage (plutôt un pont). N'étant pas en mesure d'établir une proposition alternative, nous reproduisons la limite à l'identique.</p> <p>Positionnement <b>douteux</b> (incertitude &gt; 1000 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

